

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Françoise KONIGSECKER, Jean-Luc USCHÉ, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Thierry TRESSE qui donne procuration à Pierre MUEL, Pierre MAUCOURT à Jacky MÉRY, Damien JASPARD.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 31 Janvier 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Luc USCHÉ est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2019 /02/01. RENOVATION INTERIEURE DE LA SALLE DES FETES DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS METZ METROPOLE**

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en place par Metz Métropole, d'un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2017-2020.

Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande d'aide financière, dans le cadre de l'utilisation communautaire de la salle des fêtes de Marieulles avec la Commune de FEY.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE et CONFIRME** la réalisation du projet, :

? Intitulé du projet : « Rénovation intérieure de la Salle des Fêtes de Marieulles »

? Montant estimé de l'opération : 171 600 € HT

? Le plan de financement serait le suivant :

Metz Métropole	11,66 %	20 000
Part communale	88,34 %	151 600 + TVA

**SOLLICITE** la demande de subvention auprès de Metz Métropole.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents y afférents.

**2019 /02/02. PROPRIÉTÉ 4 RUE DU HAUT-LESSIS**

*Monsieur le Maire rappelle l'historique de la propriété située à Marieulles 4, rue du Haut-Lessis, cadastrée Section 1 parcelle n° 220 d'une superficie de 6a 92ca.*

*Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne peut effectuer l'opération inscrite au PLU, en tant qu'emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires :*

- la levée de l'emplacement réservé ;*
- d'envisager une révision simplifiée du PLU si nécessaire.*

**2019 /02/03. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT NT TNC**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil du renouvellement par tacite reconduction du contrat à durée déterminée de l'agent ayant pour mission la location de la salle des fêtes - planning des réservations - visite de la salle - contrat de location avec état des lieux entrée et sortie, pour une durée d'un an à raison d'une durée hebdomadaire de 2,50/35<sup>ème</sup> correspondant à 2h30 avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat à compter du 1<sup>er</sup> Février 2019.*

*Le Conseil Municipal prend acte et valide à l'unanimité.*

**2019 /02/04. ASSOCIATION « LA BERGERIE ET COMPAGNIE »**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil la prolifération de nos amis les chats sur notre commune. Bon nombre d'habitants faisant part des désagréments occasionnés. Il propose de procéder à une campagne de stérilisation en collaboration avec une association et présente une convention.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour et 6 Abstentions :*

*? est favorable à cette action de sensibilisation et accepte les termes de la convention ;*

*? charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer la convention correspondante.*

- DIVERS :**
- Travaux réseau fibre.*
  - Sivom des Côtes : suppression d'une classe à la rentrée 2019*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 18 Mars 2019*

*Le Maire,*

*P.MUEL*